

**ANNÉE  
2014**

**Bulletin n° 3**

**Date de parution  
11 juillet 2014**



# FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET PROGRAMME DES FESTIVITES

**Dès 11h00 dans la salle polyvalente**

☞ Discours d'accueil du Maire

Remise de livres et de friandises aux élèves de l'école communale par les parents d'élèves

**À partir de 12h30**

☞ Apéritif citoyen offert par la commune

**De 12h45 à 14h45**

☞ Maquillage des enfants

**À partir de 15h00**

☞ la troupe EURO DANCE & LES MINISTARS présente son spectacle « Voyage à travers le monde »

**À partir de 17h00**

☞ Animations sur place

course des garçons de café

tiércé de lapins

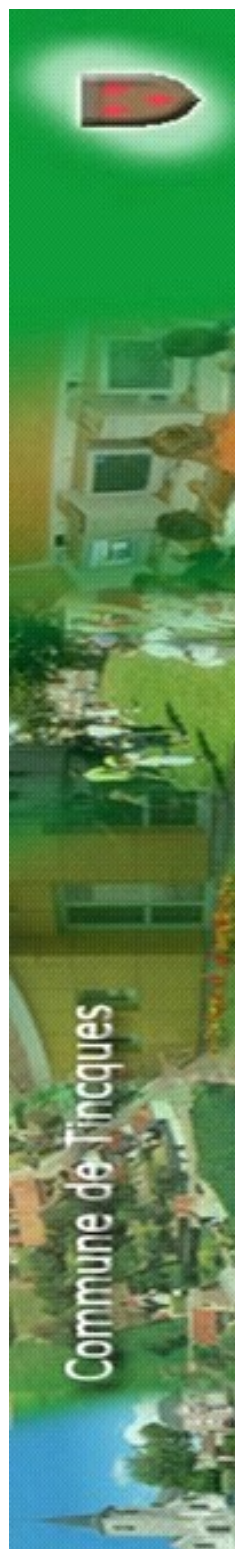
pêche à la bouteille

aubade de l'Union Musicale de TINCQUES / SAVY

**RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE**

**Jambon ou potjevlech frites**

**Dégustation de crêpes et de glaces toute l'après-midi**



## ↳ LE SAVIEZ-VOUS ?

Le PACT du Pas-de-Calais propose différentes prestations (études de financement, définitions de projet technique, démarches administratives, plans avant et après travaux, maîtrise d'œuvre, vérifications et réceptions de travaux etc ...)

Les techniciens du PACT réalisent également les diagnostics obligatoires (performance énergétique) et peuvent même évaluer le niveau d'insalubrité de l'immeuble.

① **Vous êtes PROPRIÉTAIRE OCCUPANT** : sous certaines conditions, et pour réaliser des travaux de remplacement de chaudière, d'isolation de combles, de remplacement de menuiseries, de couverture avec isolation, vous pouvez bénéficier d'aides financières

- de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat)
- de votre caisse de retraite (CARSAT, CNRCAL, SNCF)

② **Vous êtes PROPRIÉTAIRE BAILLEUR** : grâce aux aides de l'ANAH, vous pouvez rénover votre immeuble pour le louer pendant 9 ans en respectant un loyer modéré. Cumulables avec l'éco-prêt à taux zéro, vous pourrez aussi bénéficier de certains avantages fiscaux.

Il est ici rappelé que pour la modification extérieure d'un immeuble, **la déclaration préalable en Mairie est obligatoire.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le PACT du Pas-de-Calais, 6 rue Jean Bodel à ARRAS (téléphone 03-21-51-23-55)

## ↳ RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Les fiches d'inscription aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour le cycle 1 (du 01 septembre au 17 octobre 2014) devront être déposés en Mairie avant le 20 juillet prochain

## ↳ A LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Au cours des présentes vacances scolaires, une permanence aura lieu les :

Samedi 19 juillet (09h00-12h00)	Samedi 9 août (09h00-12h00)
Lundi 21 juillet (16h00-19h00)	Lundi 11 août (16h00-19h00)
Jeudi 31 juillet (17h00-19h00)	Jeudi 21 août (17h00-19h00)
	Lundi 25 août (16h00-19h00)

## ↳ MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Pour cause de congés annuels, la **Mairie et l'Agence Postale Communale** seront **fermées au public du 12 au 19 juillet inclus**. Au cours de la semaine n° 30/2014, une permanence aura lieu, de 9h00 à 12h00 :

- ⇒ le mardi 22 juillet
- ⇒ le vendredi 25 juillet